

Stage



ECTS
3 crédits



Etablissement(s)
UFR des
Sciences
humaines
et sociales -
Sorbonne



Période de
l'année
Semestre 2

Présentation

DESCRIPTION

Un stage peut être réalisé et compter au titre de l'UE libre. Si c'est le cas, un second stage devra être réalisé au cours du cursus et être validé au titre de l'UE Stage et Professionnalisation au M2. La durée minimale de stage est d'un mois, sa durée ne doit pas excéder six mois. Il peut être à temps complet (hors des périodes de cours) ou à temps partiel (par exemple deux jours par semaine sur plusieurs mois pendant l'année universitaire).

Le stage peut être réalisé dans tout organisme, administration, association ou entreprise de statut public, parapublic ou privé. S'il est à dominante recherche, il peut être effectué dans un laboratoire de recherche : dans ceux associés à la formation du Master (notamment le CERLIS et le CERMES3) ou dans tout autre laboratoire ou centre de recherche. Il peut être réalisé en France ou à l'étranger.

Le choix de ce stage et les conditions de sa réalisation doivent être discutés avec les responsables du suivi des stages. Lorsque le stage entre en résonnance avec le mémoire de recherche, il est également indispensable d'en parler avec son directeur / sa directrice de mémoire.

Le stage ne doit pas entraver la formation, la présence en cours et en TD, ni la réalisation des mémoires de recherche. Le stage n'est en aucun cas une simple découverte d'une entreprise ou d'un organisme : ses objectifs doivent être en lien direct avec la formation au sein du parcours Sociologie d'Enquête.

L'établissement d'une convention de stage est obligatoire : elle doit être signée par l'étudiant, l'organisme d'accueil et les responsables des stages. Un modèle de convention de stage est téléchargeable sur le site de l'UFR de Sciences Humaines et Sociales : <https://shs.u-paris.fr/stages/>

Il est donc possible :

- de faire un seul stage au cours de la scolarité de master, mais si ce stage est effectué au cours du M1, il faut aussi suivre une autre UE libre en M1 (autre cours dans une autre formation, sport, engagement associatif, Cap Emploi) afin que la note de stage soit validée au titre du M2.
- de faire deux stages (l'un en M1 en tant qu'UE libre, l'autre en M2 dans l'UE Professionnalisation).
- de suivre une UE libre qui ne soit pas un stage au M1 et de réaliser son stage l'été entre le M1 et le M2 ou au cours du M2 pour l'UE Professionnalisation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation